

**Aux citoyennes et citoyens du Canton de Thurgovie**

Glattpark, le 22 janvier 2021

Chères citoyennes et chers citoyens du Canton de Thurgovie,  
Chères personnes désireuses de se faire vacciner,

Par le biais de ce courrier, je m'adresse à vous, car il me tient à cœur de vous expliquer, une fois encore en détail, la situation qui régit la vaccination qui a été planifiée en Thurgovie pour les citoyennes et les citoyens de ce Canton. Le Groupe Hirslanden a été chargé par le Canton de Thurgovie d'organiser la mise sur pied du Centre de vaccination, à Frauenfeld, afin de pouvoir vacciner toute la population du Canton. En tant que personnes désireuses de se faire vacciner, vous avez le droit d'être vaccinées aussi rapidement que possible et de pouvoir disposer d'informations transparentes sur la manière dont cette vaccination a été préparée, d'une part, et organisée, d'autre part.

J'aimerais tout d'abord souligner ceci : Je comprends parfaitement que le processus-pilote que nous avons mené à bien dans le Canton de Thurgovie, comme préparation à la campagne de vaccination qui y a été prévue, a choqué et perturbé beaucoup d'entre vous. Je tiens à m'en excuser auprès de vous et auprès de M. Urs Martin, conseiller d'Etat compétent. Nous avons certainement commis des erreurs dont j'assume l'entière responsabilité en tant que CEO du Groupe Hirslanden. En effet, la responsabilité ultime m'incombe, c'est ma tâche, et je l'assume entièrement.

Que s'est-il passé exactement ? La veille de Noël, c'est-à-dire le 24 décembre 2020, nous avons été contactés par M. Rupert, de Genève, qui nous a demandé si nous envisagions la possibilité de pouvoir le vacciner dans une de nos cliniques, étant un patient à risque - en respectant bien évidemment strictement toutes les dispositions en vigueur. Son intention était également, en se faisant vacciner, de donner un signal fort aux collaboratrices et collaborateurs de ses sociétés en Suisse et de les encourager ainsi à se faire également vacciner. Dans la foulée, nous nous sommes informés par téléphone auprès de nos différentes cliniques de l'état du processus de vaccination. Le résultat a été négatif étant donné qu'à cette date, le processus de vaccination n'avait pas encore été fixé. Il n'était donc pas possible de répondre positivement à une demande de vaccination, ce que nous avons fait savoir à M. Rupert.

Ce n'est qu'en date du 7 janvier 2021 que la situation a pris une autre tournure. A 15h00 de ce même jour, les autorités responsables du Canton de Thurgovie, sous la houlette de leur Directeur de la Santé, M. Urs Martin, et une délégation du Groupe Hirslanden que je dirigeais – se sont rencontrés virtuellement par Zoom pour des raisons de sécurité, pour coordonner les travaux préparatoires pour pouvoir faire front à cet extraordinaire défi.

A titre de repère pour un test pratique, nous avons obtenu la permission du Canton de pouvoir utiliser un maximum de deux doses - qui suffisent pour 12 vaccinations - et de les utiliser sur des personnes de notre choix. Afin d'accélérer la procédure, nous avons reçu l'autorisation d'utiliser ces doses sur des per-

sonnes qui étaient très rapidement disponibles. Ces personnes devaient, dans toute la mesure du possible, remplir les critères de risques de l'OFSP ou encore être des personnes faisant partie du Groupe Hirslanden ou de Spital Thurgau AG.

Les vaccinations pilotes ont eu lieu le 11 janvier 2021, à l'hôpital de Münsterlingen. C'est le vaccin de Pfizer Biontech qui a été utilisé. La composition des douze personnes-tests était la suivante :

#### A. Provenance

Personnes-tests de Hirslanden	7*
Personnes-tests de Spital Thurgau AG	4
Personnes-tests externes (patients)	1
<b>Total</b>	<b>12</b>

\* dont une étant M. Johann Rupert

#### B. Groupes à risque

Personnes-tests du groupe à hauts risques	2**
Personnes-tests hors du groupe à hauts risques	10
<b>Total</b>	<b>12</b>

\*\* dont une étant M. Johann Rupert

Avec le recul, j'aimerais vous expliquer ci-dessous où nous nous sommes trompés dans nos réflexions :

1. Nous avons sous-estimé la force symbolique que cette vaccination d'un patient aisé pouvait avoir quand bien même cette personne, du fait de ses antécédents médicaux : grave maladie cardiaque, diabète, hypertension et surpoids, faisait sans aucun doute partie des personnes à risque et avait donc le droit de se faire vacciner sans délai. Mais là où nous nous sommes trompés dans notre évaluation, et c'est en fait d'autant plus grave, c'est que M. Rupert est copropriétaire de notre Groupe et que cela donnait indubitablement le sentiment qu'il avait eu droit à un traitement privilégié.
2. Même si M. Rupert fait sans aucun doute partie de la catégorie à risque, il est domicilié dans le canton de Genève et pas dans le Canton de Thurgovie. Rétrospectivement, il aurait donc été préférable de conseiller à M. Rupert de prendre contact avec son médecin traitant afin qu'il puisse se faire vacciner normalement dans le Canton de Genève.

Pour toutes les raisons susmentionnées, j'accepte le reproche qui m'a été fait que nous avons manqué de jugement en choisissant de vacciner M. Rupert et je comprends par conséquent, les critiques qui nous sont adressées.

J'ai eu à cœur, chères citoyennes et chers citoyens du Canton de Thurgovie, de vous expliquer dans le détail et de manière aussi transparente que possible, ce qui s'est réellement passé avec le cas décrit. Vous avez parfaitement droit à cette transparence et j'aimerais honorer ce droit, dans toute la mesure où la protection du patient me l'autorise.

Nous répondrons bien évidemment à toutes les questions que pourraient poser les Autorités du Canton de Thurgovie et, dans tous les cas, toutes les questions qui pourraient encore survenir et cela de manière aussi détaillée que possible. Nous aimerions encore vous assurer que nous assumons pleinement notre responsabilité à votre égard et cela en tout temps.

Vous pouvez être certaines et certains que nous avons pleinement tiré la leçon des expériences que nous avons faites dans cette affaire. J'ai ordonné que dans d'autres cantons qui nous ont mandatés pour organiser un Centre de vaccination, les personnes-tests soient uniquement choisies par le Canton. Cela

pour assurer le meilleur contrôle possible de ce si précieux vaccin par des instances démocratiques légitimes. Avant de terminer cette lettre, j'aimerais encore souligner que je n'ai moi-même pas encore pu me faire vacciner.

Je tiens à vous remercier ici même d'avoir bien voulu prendre le temps de lire ces lignes. Je vous souhaite, et à nous tous, que cette épidémie puisse prendre fin le plus rapidement possible car actuellement, elle plombe l'existence de chacune et de chacun de nous.

Veuillez toutes et tous recevoir mes meilleures salutations.



Daniel Liedtke  
CEO